



Envoyé en préfecture le 13/02/2019  
Reçu en préfecture le 13/02/2019  
Affiché le 13 février 2019  
ID : 063-200071199-20190131-CCPL\_2019\_10-DE

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS COMMUNAUTE DE COMMUNES PLAINE LIMAGNE

Nombre de membres	
Effectif légal	Présents ou représentés
38	35 dont 6 pouvoirs

Date de convocation : 24 janvier 2019  
Date d'affichage : 24 janvier 2019

### SEANCE DU 31 JANVIER 2019

L'an deux mille dix-neuf, le trente et un du mois de janvier, à dix-huit heures trente, le conseil de la Communauté de communes Plaine Limagne s'est réuni en séance publique à la salle des fêtes de Randan.

#### Présents avec voix délibérante :

Stéphane BARDIN, Gisèle BOISSIER, Thierry BORDES (suppléant de Bernard FERRIERE), Gilles BOURDIER, Josette BREYSSE, Roland BUFFET, Yolande BURETTE, Marc CARRIAS, Stéphane CHABANON, Christelle CHAMPOMIER, Luc CHAPUT, Didier CHASSAIN, Sandrine COUTURAT, Claude DENIER (suppléant de Jean-Claude PAPUT), Christian DESSAPTLAROSE, Daniel GORCE (suppléant d'Éric GOLD), Jean-Marie GRENET, Robert IMBAUD, Colette JOURDAN, Pascal LABBE, Roland LAPLACE, Philippe LE PONT, Gilles MAS, Jean-Jacques MATHILLON, Jean-Claude MOLINIER, Robert MOLLARD (suppléant de François-Xavier PERRAUD), Yves RAILLIERE, Pascal ROUGIER, Guy TIXIER.

#### Absents ayant donné un pouvoir :

Jeanne DEBITON a donné pouvoir à Luc CHAPUT  
André DEMAY a donné pouvoir à Jean-Jacques MATHILLON  
Fabien GASTON a donné pouvoir à Marc CARRIAS  
Bertrand HANOTEAU a donné pouvoir à Christelle CHAMPOMIER  
Michel MACHEBOEUF a donné pouvoir à Stéphane BARDIN  
David MOURNET a donné pouvoir à Yves RAILLIERE

#### Absents représentés :

Bernard FERRIERE, Éric GOLD, Jean-Claude PAPUT, François-Xavier PERRAUD

#### Absents :

Roland GENESTIER, Pierre LYAN,

Secrétaire de séance : Sandrine COUTURAT

**Le quorum étant atteint, le conseil communautaire peut délibérer.**

Délibération n°2019-10 : **APPROBATION DU COMPTE ADMINISTRATIF ET DU COMPTE DE GESTION  
DU BUDGET ANNEXE ZA LHERAT 2018**

Rapporteur : Christian DESSAPTLAROSE

Conformément à l'article L 2121-14 du Code Général des Collectivités Territoriales, le conseil communautaire avant de débattre sur le compte administratif 2018 procède à l'élection du président de séance.

Christian DESSAPTLAROSE est nommé président de séance.

Claude RAYNAUD, Président de la Communauté de Communes, se retire afin que le conseil communautaire procède au vote du compte de gestion et du compte administratif 2018 se résumant ainsi :

### Section de fonctionnement

	Dépenses	Recettes	Résultat
Résultat de l'exercice 2018	414 590,64 €	414 590,64 €	0,00 €
Excédent 2017 reporté		268 969,78 €	268 969,78 €
<b>Résultat de clôture</b>	<b>414 590,64 €</b>	<b>683 560,42 €</b>	<b>268 969,78 €</b>

### Section d'investissement

	Dépenses	Recettes	Résultat
Résultat de l'exercice 2018	414 358,14 €	413 437,64 €	-920,50 €
Déficit 2017 reporté	223 112,64 €		-223 112,64 €
Reste à réaliser 2018			
<b>Résultat de clôture</b>	<b>637 470,78 €</b>	<b>413 437,64 €</b>	<b>-224 033,14 €</b>

→ Après en avoir délibéré, le conseil communautaire décide, à l'unanimité de ses membres présents et représentés :

- de déclarer que le compte de gestion, dressé pour l'exercice 2018 par le receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part,
- d'arrêter le compte administratif du budget annexe ZA Lhérat 2018 comme indiqué ci-dessus,
- d'arrêter les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus.

Délibéré les an, mois et jour ci-dessus.  
Au Registre sont les signatures  
Pour extrait certifié conforme

Certifiée exécutoire  
A Aigueperse, le 13 février 2019  
Le Président,

Le Président,

Claude RAYNAUD

